

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN361

présenté par

M. Panifous, M. Morel-À-L'Huissier et M. Naegelen

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la vingt-septième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 35, substituer au nombre :

« 3 »

le nombre :

« 8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la cible 2035 pour les avions légers de surveillance et de renseignement (ALSR) en la portant de 3 à 8.

Le ministère des armées a fait le choix de limiter ses ambitions pour le parc ALSR de nos renseignements, un choix difficilement compréhensible dans le contexte actuel.

Pour rappel, le rapport annexé de la précédente LPM, dans son point 2.2.2.4, prévoyait explicitement un objectif de « 8 avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR) ».

Le rapport actuel n'en prévoit plus que 3, le ministère envisagerait de louer les avions manquants. Ce choix se fait nécessairement au détriment de nos renseignements, en ce sens, le directeur de la DGSE, Bernard Emié, a exprimé ses réserves sur le choix de la location d'avions.

Cet amendement propose donc de revenir sur cette décision et de retenir la cible de 8 ALSR d'ici 2035.